

## CORRECTION LE SLIP FRANÇAIS MCO

- 1) Le contrat est un accord de volonté entre 2 ou plusieurs parties en vue de créer des effets juridiques : des obligations. Outil juridique le plus utilisé par l'entreprise pour organiser le flux des richesses et sécuriser les transactions.
- 2) Les pourparlers sont une période précontractuelle pendant laquelle les parties vont pouvoir définir, négocier le contenu de leur contrat, à savoir les clauses contractuelles. Ils sont soumis au principe de liberté contractuelle et de bonne foi.
- 3) L'exigence de bonne foi n'a pas été respectée notamment au regard de la rupture abusive et des négociations avec le concurrent (durée des pourparlers longue et en parallèle, négociation avec un concurrent)  
Si les parties sont au titre de la liberté contractuelle sont libres d'entrer en négociation, de négocier et d'en sortir, encore faut-il respecter le principe de bonne foi, principe général du droit que toutes négociations et contrats doivent respecter sous peine d'engager leur responsabilité (délictuelle ou contractuelle) (Le principe de bonne foi instaure la confiance entre les parties).
- 4) Le représentant n'est pas loyal car il a rompu abusivement et brutalement les pourparlers et a entamé des négociations avec un concurrent tout en laissant croire au Slip Français qu'ils allaient signer le contrat. Il pourrait engager sa responsabilité délictuelle.  
La liberté contractuelle est limitée aux principes de bonne foi et loyauté.
- 5) Avant contrat permet de pousser l'engagement contractuel plus loin, véritable promesse de faire qui va engager la responsabilité contractuelle si elle n'est pas tenue. 1<sup>er</sup> engagement qui permet de sécuriser les négociations.  
Il a pour but de pousser les parties à faire aboutir le contrat.  
Si la promesse n'est pas tenue, la responsabilité contractuelle peut être engagée.
- 6) L'offre faite à personne déterminée ou indéterminée, comprend les éléments essentiels du contrat envisagé et exprime la volonté de son auteur d'être lié en cas d'acceptation  
L'acceptation est la manifestation de la volonté d'être lié dans les conditions de l'offre  
L'offre d'Hydrolave se manifeste en envoyant une proposition écrite à la société CLE avec les éléments déterminants (bilan, chiffres réalisés) pour lui proposer d'entrer dans son réseau.  
L'acceptation et la signature de l'offre par la société Clé.
- 7) Consentement, c'est la rencontre entre une offre et une acceptation, pour être valable, il doit être libre et éclairé à savoir exempt de vices.  
En l'espèce, la société HYDROLAV a fourni des données chiffrées irréalistes à CLE ce qui caractérise une tromperie sur les éléments déterminants du contrat sans laquelle CLE n'aurait pas contracté.  
Cette manœuvre est caractéristique d'un dol (tromperie sur des éléments déterminants) ce qui va annuler le contrat.